



Assemblée générale

Cinquante-cinquième session

96^e séance plénière

Vendredi 16 mars 2001, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 14 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique

Projet de résolution (A/55/L.75)

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que le débat sur le point 14 de l'ordre du jour a eu lieu lors des 52^e et 53^e séances plénières, les 6 et 7 novembre 2000.

Je donne la parole au représentant du Nigéria, qui va présenter le projet de résolution A/55/L.75.

Mme Shodeinde (Nigéria) (*parle en anglais*) : Le Nigéria apprécie le rôle important et admirable que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) continue de jouer dans la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la prévention de la prolifération des armes nucléaires. Nous nous félicitons également des succès passés de l'Agence, et nous comptons sur les États Membres et la communauté internationale pour poursuivre dans la voie de la collaboration afin de renforcer l'action de l'Agence dans ces domaines. Je tiens à assurer l'Assemblée que le Nigéria reste totalement attaché aux idéaux de l'Agence et qu'il continuera de faire de son mieux pour rallier tous les États Membres à l'objectif de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire.

Le projet de résolution de procédure simplifiée, qui figure dans le document A/55/L.75, est un texte de consensus. Il comporte cinq alinéas et deux paragraphes. Il reconnaît l'importance du travail de l'Agence et réaffirme sa confiance dans le rôle qu'elle joue. La coopération entre l'ONU et l'Agence est également reconnue. J'ai donc l'honneur de présenter le projet de résolution de procédure qui figure dans le document A/55/L.75.

Je crois comprendre que les délégations estiment que la résolution de procédure de cette année devrait être considérée comme une exception et qu'à l'avenir, toutes les délégations renouvelleront leur engagement envers l'Agence et son action en adoptant à l'ONU des résolutions de fond sur l'Agence, qui nous tiennent particulièrement à coeur. Par conséquent, nous devons adopter cette résolution de procédure sans la mettre aux voix.

Le Président (*parle en anglais*) : Compte tenu de la déclaration que vient de faire le représentant du Nigéria, l'Assemblée générale n'est plus saisie du projet de résolution A/55/L.25 ainsi que des amendements figurant dans les documents A/55/L.26/Rev.1, A/55/L.27 et A/55/L.29.

Nous allons maintenant passer à l'examen du projet de résolution A/55/L.75.

Je donne la parole au représentant de l'Égypte, qui souhaite faire une déclaration au titre des explications de vote avant le vote.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

Je rappelle aux délégations que les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Bebars (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte a toujours attaché une grande importance au rôle capital joué par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) de par les responsabilités qui lui incombent en tant qu'un des organes chargés de mettre fin à la prolifération nucléaire et de fournir des garanties en ce sens. Nous attachons également une importance particulière aux programmes de coopération technique de l'AIEA ainsi qu'à ses programmes qui encouragent l'utilisation de l'énergie nucléaire dans de nombreux pays en développement.

Sur la base de ces considérations, l'Égypte a participé au fil des ans aux nombreux domaines d'activité de l'Agence en tant que membre de son conseil des gouverneurs. L'Égypte également a participé aux différentes discussions au titre du point de l'ordre du jour sur le rapport de l'AIEA quand il a été examiné par l'Assemblée générale, ainsi qu'aux divers débats portant sur la préparation du projet de résolution. Notre participation à ces efforts dans le cadre de l'Assemblée générale montre l'importance que nous attachons aux divers domaines d'activité de l'AIEA. C'est aussi un témoignage de notre désir de voir les travaux de l'AIEA traduits avec clarté et précision dans le projet de résolution au titre du point de l'ordre du jour qui sera adopté par l'Assemblée générale.

Sur la base de nos convictions, nous avons participé avec sérieux et objectivité et de manière positive aux discussions sur le rapport de l'AIEA au cours de la présente session et nous avons proposé un amendement au paragraphe 5, qui a été reflété au document A/55/L.26/Rev.1. L'objectif de cet amendement était de définir précisément le rôle de l'Agence pour ne laisser planer aucun doute en ce qui concerne les garanties de l'AIEA. Cependant, pour assurer le succès du projet de résolution et pour garantir que l'Assemblée générale adopte un projet de résolution qui reflète véritablement le rôle de l'Agence, nous avons décidé d'engager des négociations avec les délégations qui ont présenté le projet ainsi qu'avec les autres délégations concernées par cette question. Cela nous a permis de parvenir à un compromis qui a reflété les intérêts de tous.

Notre espoir était de voir ces négociations et consultations sur les deux questions restées en suspens aboutir finalement à un accord. L'objectif était l'adoption d'un projet de résolution qui, à l'instar de ceux adoptés ces dernières années, montre l'intérêt porté par les différentes délégations au rôle de l'Agence. Or, nous sommes surpris par le fait que les pays qui ont appuyé le projet de résolution aient décidé de ne pas présenter ce projet de résolution afin qu'une décision finale soit prise, comme cela avait été la pratique ces dernières années.

Notre délégation espère donc que notre décision de recourir à un projet de résolution portant sur des questions de procédure s'avèrera une exception et ne deviendra pas une règle. Les projets de résolution devraient à l'avenir être adoptés de manière à souligner le rôle important joué par l'Agence.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de position.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/55/L.75.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/55/L.75?

Le projet de résolution A/55/L.75 est adopté (résolution 55/244).

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent prendre la parole pour expliquer leur position sur la résolution qui vient d'être adoptée.

Je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Norström (Suède) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom de l'Union européenne. Les pays d'Europe centrale et d'Europe orientale associés à l'Union européenne – Bulgarie, République tchèque, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Slovaquie et Slovénie – et les pays associés de Chypre, Malte et Turquie, de même que les pays de l'Association européenne de libre-échange membres de l'Espace économique européen, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, se rallient à cette déclaration.

L'Union européenne tient à réaffirmer son ferme attachement et son appui aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). En conséquence, nous tenons à souligner que le fait que l'Union européenne ait convenu d'une résolution de procédure ne diminue en rien son ferme appui aux travaux de l'AIEA ainsi qu'aux relations entre l'Agence et l'Organisation des Nations Unies. Étant donné la reconnaissance qu'elle témoigne aux travaux de l'AIEA, l'Union européenne estime qu'il est fort regrettable qu'il n'ait pas été possible cette année, malgré de nombreux mois d'intenses consultations entre les délégations concernées à Vienne et à New York, de parvenir à un consensus sur une résolution de fond concernant le rapport sur les activités de l'AIEA pour 1999 – une résolution dont l'Union européenne aurait aimé se porter coauteur. À cause de cela, l'Assemblée générale a été mise dans l'impossibilité d'appuyer des déclarations communes sur diverses activités de l'Agence pour la période 1999-2000 qui sont essentielles pour les buts et intérêts de l'Organisation des Nations Unies.

Enfin, l'Union européenne exprime sa reconnaissance aux efforts déployés par le Président nigérian du Conseil des gouverneurs de l'AIEA en vue de parvenir à un accord.

M. Metruck (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Il fut un temps où le projet de résolution annuel sur l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) était abordé par cette instance avec une bonne volonté et un consensus prévisibles. C'était le cas pendant de nombreuses années après la création de l'AIEA en 1957. Peut-être était-il alors plus facile de traiter des questions relatives au nucléaire, dans la mesure où nombre des États menant des programmes nucléaires partageaient un optimisme collectif selon lequel l'énergie nucléaire permettrait de répondre jusqu'à un lointain avenir aux besoins énergétiques du monde. Mais le monde a radicalement changé depuis, et est devenu plus complexe. Le nombre des pays a augmenté, et les points de vue sur de nombreuses questions se sont diversifiés.

Notre débat au cours des derniers mois sur la résolution adoptée aujourd'hui illustre clairement les difficultés à trouver des terrains d'entente sur des questions qui semblaient autrefois moins complexes. Pourtant nous partageons la responsabilité collective d'affronter les défis auxquels nos nations sont aujourd'hui confrontées, y compris la nécessité

essentielle de gérer en toute sécurité les avancées dans le domaine nucléaire. Aucun pays ne saurait se soustraire de cette responsabilité. C'est un défi que nous ne pouvons manquer de relever. L'enjeu est simplement trop important pour notre prospérité et, peut-être même, pour notre survie.

L'un des moyens les plus importants dont nous disposons pour gérer au mieux les avancées nucléaires dans le monde est l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La majorité des États représentés ici aujourd'hui sont également membres de l'AIEA, et tirent de nombreux avantages de leur appartenance à l'Agence. Nous devrions donc nous rappeler que tous les États ici représentés bénéficient directement des travaux de l'AIEA. Le plus important est l'assurance donnée par l'AIEA, grâce à son système de garanties, que dans les États qui poursuivent des activités nucléaires, de telles activités ne sont pas détournées ou utilisées abusivement pour produire des armes nucléaires.

Savoir où sont les matières nucléaires et comment elles sont utilisées à travers le monde est crucial pour nous tous. Nos intérêts de sécurité collective sont servis quotidiennement par l'application des garanties de l'AIEA. De même, les travaux de l'AIEA en matière de sécurité nucléaire fournissent l'assurance que les activités nucléaires sont conduites d'une manière conforme aux directives et normes internationales. Il est largement reconnu qu'un accident nucléaire où qu'il survienne est un accident nucléaire qui nous affecte tous. Par le biais de son programme de sûreté nucléaire, l'AIEA travaille pour réduire toute éventualité d'accident nucléaire, de petite ou grande envergure. Ses missions d'examen de la sûreté d'exploitation aident les États tant à déceler les problèmes potentiels qu'à appliquer les remèdes efficaces, les aidant ainsi à prévenir les problèmes avant qu'ils ne se manifestent. Notre intérêt collectif qui consiste à garantir que si la technologie nucléaire est utilisée, qu'elle le soit en toute sécurité, est servi quotidiennement par l'AIEA.

Compte tenu de notre long débat sur la résolution adoptée aujourd'hui, il semble que nous ayons collectivement perdu de vue la raison fondamentale pour laquelle nous engageons ce dialogue annuel. Pendant de nombreuses années, notre objectif a été de reconnaître le travail de l'AIEA et de confirmer qu'il est crucial pour nos intérêts à tous. Notre sécurité et notre prospérité globale sont assurées – et bien

assurées – par cet organe international. Si l'AIEA n'existait pas aujourd'hui, il nous faudrait la créer; mais nos récents débats montrent clairement qu'il est presque certain que nous ne pourrions pas le faire.

L'AIEA est une institution unique. Elle ne peut demeurer efficace que si elle reçoit un appui réel de ses membres, et notamment un personnel et un financement suffisants. Malheureusement, tout observateur externe qui aurait été témoin de notre récent débat sur la résolution concernant l'AIEA aurait du mal à déceler les efforts faits par les participants à ce débat pour énoncer clairement leur appui à l'égard de cet organe. Je voudrais donc que nous soyons très clairs. Saisissons cette occasion pour réaffirmer notre appui à cette institution essentielle qui sert avec tant de compétence nos intérêts communs. Exprimons notre reconnaissance aux hommes et aux femmes de talent du secrétariat de l'AIEA, qui travaillent beaucoup pour nous. Prenons l'engagement qu'à l'avenir, l'attention que nous portons à l'AIEA traduira notre appui collectif à l'égard de cette organisation, plutôt que des désaccords prolongés qui ne servent qu'à nous diviser.

Mme Moules (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie souhaite confirmer à nouveau qu'elle appuie pleinement l'activité de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous soulignons que notre appui à une résolution de procédure cette année ne diminue en rien notre appui constant aux importants travaux de l'Agence. Nous souhaitons dire, en tant que coauteur du projet de résolution initial sur le rapport de l'AIEA, que nous regrettons qu'il n'ait pas été possible, après de longues négociations, d'adopter une résolution de fond sur les activités de l'Agence cette année. Nous aimerions nous associer aux autres pour remercier le Nigéria qui, en tant que Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, a déployé beaucoup d'efforts tout au long des négociations sur cette résolution.

Mme Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : L'Argentine appuie les travaux et les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et y participe activement. À cet égard, nous regrettons qu'il n'ait pas été possible cette fois-ci d'adopter une résolution plus approfondie, allant dans le sens du projet de résolution publié sous la cote A/55/L.25, dont l'Argentine s'était portée coauteur.

M. Al-Humaimidi (Iraq) (*parle en arabe*) : D'emblée, la délégation iraquienne souhaiterait

exprimer toute son appréciation à l'égard des efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) afin d'exécuter pleinement son mandat conformément à son statut, d'appliquer le système des garanties, d'atteindre le noble objectif qui consiste à débarrasser l'humanité des maux que représentent les armes nucléaires et d'utiliser la science et la technologie au service de l'humanité et à des fins pacifiques.

C'est devenu une tradition annuelle à l'Assemblée générale d'adopter une résolution de fond qui contienne des références aux diverses activités menées à bien par l'Agence durant la période couverte par son rapport annuel. Il est fort regrettable que le projet de résolution qui nous a été présenté cette année ait été un projet de résolution de procédure qui ne contenait aucune mention des sujets et des faits abordés dans le rapport de l'Agence. Ma délégation a travaillé avec sérieux et sincérité lors des consultations afin de tenter de dégager un consensus sur un projet de résolution de fond qui tiendrait compte des préoccupations soulevées dans les divers documents émanant de l'AIEA.

La délégation iraquienne a également proposé qu'un projet de résolution de fond contienne un passage exprimant la satisfaction de l'Assemblée à l'égard de la reprise des activités de l'AIEA en Iraq, compte tenu de l'accord de garanties conclu entre l'Iraq et l'Agence et conformément au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Nous avons également proposé qu'il soit fait mention de la coopération de l'Iraq avec l'équipe d'experts de l'Agence qui s'est rendue en Iraq du 22 au 25 janvier 2000 pour procéder à une inspection du matériel nucléaire en Iraq. Cette visite a été mentionnée dans la lettre du Directeur général de l'Agence adressée au Président du Conseil de sécurité, publiée sous la cote S/2000/300.

Notre projet de résolution de fond était également conforme au libellé de divers documents de l'ONU. Il correspondait aussi à la déclaration faite par le Directeur général de l'Agence lors de la quarante-quatrième session régulière de la Conférence générale, dans laquelle il a confirmé que :

(*l'orateur poursuit en anglais*)

« L'Agence a effectué une inspection en Iraq en janvier 2000, conformément à l'accord de garanties de l'Iraq en vertu du TNP. Avec la

collaboration des autorités iraqiennes, les inspecteurs ont pu vérifier la présence du matériel nucléaire assujéti aux garanties ... qui se trouve toujours en Iraq. »

(l'orateur reprend en arabe)

La déclaration du Directeur général, M. ElBaradei, décrivant la coopération entre l'Iraq et l'AIEA concernant le système des garanties, a été transmise à l'ONU dans les documents S/2000/300, en date du 11 avril 2000, et S/2000/983, en date du 11 octobre 2000. Nous aimerions également souligner que l'alinéa e) du préambule de la résolution 27, qui a été adoptée par la Conférence générale de l'Agence, fait référence très clairement et précisément à la coopération de l'Iraq avec l'Agence, et ce conformément au système des garanties.

(l'orateur poursuit en anglais)

« L'Iraq a fourni la coopération nécessaire pour que l'équipe d'inspection effectue ses activités de façon efficace et efficiente, conformément à l'accord de garanties conclu entre l'Iraq et l'Agence, en application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. » (GC(44)/RES/27)

(l'orateur reprend en arabe)

Nous avons déjà indiqué toutes ces mentions de la coopération de l'Iraq avec l'Agence. Malheureusement, aucune d'elles n'a été reprise dans le projet de résolution et, par conséquent, il n'a pas été possible de produire un projet de résolution de fond. Même si la délégation iraqienne tenait beaucoup à ce que l'on en arrive à un accord sur une résolution de fond, elle a néanmoins montré beaucoup de souplesse afin de trouver un libellé qui conviendrait à tout le monde. Nous avons même proposé de retirer notre projet si l'on pouvait dégager un consensus sur un paragraphe qui remplacerait l'un des paragraphes de la résolution qui a été adopté, mais toutes ces tentatives ont échoué.

Pour terminer, compte tenu de ce que nous avons expliqué ici, il apparaît clairement que, comme je l'ai dit, notre délégation a fait montre de beaucoup de souplesse pour aboutir à une résolution de fond équilibrée.

Ma délégation voudrait redire sa disponibilité à coopérer avec l'AIEA en ce qui concerne le système de

garanties. Elle demande sincèrement que l'on empêche toute tentative d'entraver l'AIEA dans la réalisation de son noble objectif. L'utilisation de l'AIEA à des fins politiques par certains pays doit être également empêchée. Autrement, la crédibilité de l'AIEA pourrait être affectée.

M. Gosal (Canada) : Le Canada adhère totalement aux commentaires de l'Union européenne, qui accorde un soutien vigoureux aux travaux de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Nous estimons que l'Agence mérite toute la considération de l'Assemblée générale des Nations Unies pour les fonctions importantes qu'elle assume.

(l'orateur poursuit en anglais)

Il est regrettable que les négociations pour la résolution de cette année sur l'AIEA soient devenues inutilement difficiles en raison de facteurs tout à fait extérieurs aux travaux de l'Agence. Nous estimons qu'une résolution technique de fond concise est nécessaire pour faire rapport de façon effective sur les activités de l'AIEA et refléter fidèlement les questions majeures relevant du mandat de l'Agence.

Enfin, le Canada voudrait prendre acte des efforts du Nigéria, Président du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, et nous exprimons notre gratitude pour tous les efforts du Conseil en la matière.

M. Mourão (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais exprimer ma gratitude pour les efforts et le dévouement de la présidence nigériane du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans le processus de négociation de la résolution dont nous sommes saisis. Ayant occupé les mêmes fonctions l'an dernier, le Brésil connaît les difficultés qu'il y a à répondre aux préoccupations de chaque délégation.

D'autres délégations ayant pris la parole pour faire des observations sur la résolution qui vient d'être adoptée, le Brésil souhaite également expliquer brièvement sa position. Nous appuyons la résolution. Mais, à l'instar d'orateurs précédents, nous déplorons le fait que plusieurs mois de négociations n'ont pas suffi pour parvenir à un accord sur un projet qui reflèterait mieux l'importance que le Brésil et de nombreuses autres délégations accordent au travail de fond de l'AIEA.

Il est frustrant que faute de consensus sur un nombre relativement limité de points, nous n'ayons pu

exprimer officiellement un certain nombre de points sur lesquels nous sommes tous d'accord. Le Brésil espère que la prochaine fois que l'Assemblée générale tiendra des négociations sur cette question, le même esprit constructif qui a prévalu à Vienne lors de la préparation du projet, marquera les travaux à New York, afin d'aboutir à un résultat rapide et important.

M. Burkhard (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): La Nouvelle-Zélande voudrait d'emblée s'associer aux autres délégations pour exprimer sa gratitude pour les efforts déployés par la présidence nigériane du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour promouvoir cette résolution.

L'AIEA est l'un des piliers du système de sécurité internationale. La Nouvelle-Zélande accorde la plus haute importance à sa contribution vitale à la non-prolifération et au désarmement nucléaires grâce à son rôle d'établissement de garanties. Sa contribution majeure à la sécurité nucléaire nous paraît également très importante.

Nous sommes donc déçus qu'en dépit de négociations intenses tenues ici et à Vienne, il n'ait pas été possible de dégager un consensus sur une résolution de fond sur le rapport de l'Agence qui aurait mieux illustré ses activités importantes.

La Nouvelle-Zélande a été très heureuse de coparrainer ces résolutions dans le passé, et nous avons de grands espoirs de pouvoir le faire également cette année. Nous espérons qu'à l'avenir, nous pourrions nous entendre sur une résolution plus ambitieuse reflétant les importantes activités de l'Agence.

M. Miyamoto (Japon) (*parle en anglais*): Le Japon se félicite du fait que pour la première fois depuis 1990, une résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) a été adoptée par consensus à l'Assemblée générale.

Nous voudrions également nous associer à l'Union européenne et aux autres pour redire notre ferme appui aux travaux de l'Agence. Le Japon exprime sa sincère gratitude à toutes les délégations qui se sont efforcées de dégager un consensus sur une résolution de fond concernant l'AIEA. Nous avons exploré ensemble toutes les possibilités en vue d'aboutir à un consensus.

Nous voudrions également souligner le fait que la quasi-totalité des paragraphes restants du projet de résolution de fond ont fait l'objet d'un accord de tous les États Membres concernés. Il est donc très décevant de voir que l'Assemblée générale n'a pu adopter une résolution de fond sur le rapport de l'AIEA contenant plusieurs déclarations importantes d'appui aux activités de l'Agence.

Le Japon souhaite tout particulièrement souligner l'importance du modèle de protocole additionnel, mentionné dans la partie du projet de résolution de fond ayant fait l'objet d'un accord. Ma délégation espère que l'Assemblée générale adoptera une résolution de fond au titre de ce point de l'ordre du jour, au cours de sa cinquante-sixième session.

Pour terminer, le Japon exprime sa vive gratitude à la délégation nigériane pour les efforts qu'elle a déployés pour coordonner le processus de négociation long et difficile au titre de ce point de l'ordre du jour.

M. Onishchenko (Ukraine) (*parle en anglais*): L'Ukraine souhaite appuyer la déclaration faite par la Suède au nom de l'Union européenne. En tant que coauteur traditionnel du projet de résolution sur le rapport de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), ma délégation déplore le fait que durant la cinquante-cinquième session de l'Assemblée générale, il n'a pas été possible de dégager un consensus sur une résolution de fond.

Je voudrais également remercier la délégation nigériane pour ses efforts patients et inlassables dans la recherche d'un consensus.

Ma délégation appuie cette résolution de procédure et reste attachée aux buts de l'Agence.

Le Président (*parle en anglais*): Nous venons d'entendre le dernier orateur au titre des explications de sa position.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 14 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 8 de l'ordre du jour (suite)**Organisation des travaux de la cinquante-cinquième session ordinaire de l'Assemblée générale, adoption de l'ordre du jour et répartition des questions inscrites à l'ordre du jour : demande d'inscription d'une question additionnelle****Note du Secrétaire général (A/55/239)**

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va examiner une demande présentée par le Secrétaire général au document A/55/239.

Comme indiqué au document A/55/239, dans sa résolution 1329 (2000) du 30 novembre 2000, le Conseil de sécurité a décidé, entre autres choses, d'augmenter le nombre des membres des chambres d'appel du Tribunal international pour l'ex-Yougoslavie et du Tribunal pénal international pour le Rwanda et, à cette fin, a décidé de modifier les statuts des deux Tribunaux.

Dans la même résolution, le Conseil de sécurité a en outre décidé que deux juges supplémentaires seraient élus le plus tôt possible au Tribunal pénal international pour le Rwanda.

À cet égard, conformément à l'article 15 du règlement intérieur de l'Assemblée générale, le Secrétaire général a l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la cinquante-cinquième session d'une question additionnelle présentant un caractère d'importance et d'urgence intitulée « Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire

du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 ».

Le Secrétaire général demande en outre que cette question soit examinée directement en séance plénière.

Si je n'entends pas d'objection, compte tenu de l'urgence de cette demande, je considérerai que l'Assemblée générale accepte de déroger aux dispositions pertinentes de l'article 40 du règlement intérieur, qui veulent que le Bureau se réunisse sur la question de l'inscription de cette question à l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'objection.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite inscrire à l'ordre du jour de la présente session une question additionnelle intitulée « Élection des juges du Tribunal pénal international chargé de juger les personnes accusées d'actes de génocide ou d'autres violations graves du droit international humanitaire commis sur le territoire du Rwanda et les citoyens rwandais accusés de tels actes ou violations commis sur le territoire d'États voisins entre le 1er janvier et le 31 décembre 1994 »?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je également considérer que l'Assemblée générale, sur la proposition du Secrétaire général, souhaite examiner cette question directement en séance plénière?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 15 h 45.